



PREMIÈRE PARTIE : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2006-2007

[VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE](#) | [LOIS DONT LE MINISTÈRE ASSURE L'APPLICATION](#) | [PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2006-2007](#)

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le gouvernement de l'Ontario a mis en oeuvre un plan visant à renforcer la province en renforçant sa population. En plus d'assurer « la réussite des élèves » et d'« améliorer la santé », le gouvernement s'est fixé comme autre priorité « une société forte, une économie forte ».

Dans le cadre de ce plan, le ministère du Développement du Nord et des Mines déploie des efforts pour que le Nord de l'Ontario et le secteur minier de la province soient vigoureux, sains et prospères.

Le ministère offre à la population du Nord un accès aux programmes et aux services gouvernementaux et favorise l'établissement d'un climat propice aux affaires et aux investissements en Ontario.

Par ailleurs, le ministère s'assure que les résidents du Nord participent à l'élaboration des politiques et programmes gouvernementaux. Il veille à ce que l'on tienne compte du Nord de l'Ontario en appuyant les initiatives provinciales qui visent cette région et qui sont adaptées aux circonstances uniques du Nord. Ses 31 bureaux du développement du Nord et les 31 centres d'information du gouvernement (CIG) donnent accès aux programmes et services gouvernementaux à la grandeur du Nord de l'Ontario. Ces programmes et services sont dispensés en collaboration avec les ministères partenaires ou pour leur compte.

Des professionnels du développement économique spécialisés dans les produits forestiers, l'exploitation minière, les affaires et les industries, la biotechnologie, la fabrication, les télécommunications, l'agriculture, le tourisme, le commerce et la promotion de l'investissement aident les municipalités, les Premières nations et les entreprises à attirer des investissements, à tirer parti des possibilités d'affaires et à diversifier l'économie locale.

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO), qui est présidée par le ministre du Développement du Nord et des Mines, fournit une aide financière cruciale pour le développement des entreprises, l'investissement dans les immobilisations et l'infrastructure ainsi que la création d'emplois dans les collectivités du Nord de l'Ontario.

Le ministère coordonne les investissements provinciaux essentiels dans le système de

transport, les télécommunications et l'infrastructure publique du Nord par l'entremise de la Commission de transport Ontario Northland (CTON) et de la Owen Sound Transportation Company (OSTC). Les responsables du Programme des transports dans le Nord administré par le ministère collaborent avec d'autres ministères afin d'agrandir et d'entretenir le réseau routier du Nord, les routes situées dans les territoires non érigés en municipalités, les routes d'accès aux ressources et les routes d'hiver.

Dans le but de rendre le secteur minier plus concurrentiel, le ministère gère les terrains miniers de l'Ontario, attire des investissements et appuie l'exploitation des minéraux. En outre, il applique la *Loi sur les mines* de l'Ontario pour assurer un accès équitable aux droits miniers de la Couronne et une saine gestion des terrains miniers.

La Commission géologique de l'Ontario (CGO), qui remplit son mandat provincial par l'entremise de son bureau principal à Sudbury et de dix bureaux régionaux de géologues résidents, fournit des données et des services géoscientifiques qui contribuent au dynamisme du secteur minier et qui aident l'Ontario à demeurer un chef de file mondial dans le domaine géoscientifique.

En outre, la CGO fournit les données géoscientifiques de base dont on a besoin pour repérer les aquifères de la province, les sources potentielles d'énergie non renouvelable et les ressources minérales de qualité utilisées dans le domaine de la construction, ainsi que pour appuyer les priorités du gouvernement en matière de protection des eaux souterraines. Ces données géoscientifiques stratégiques facilitent la prise de décisions éclairées concernant la planification de l'aménagement du territoire, qui se traduisent par le développement sain et durable des collectivités.

Les responsables du programme Exploitation minière et réhabilitation des terrains miniers administré par le ministère collaborent avec leurs partenaires provinciaux et fédéraux pour encourager l'utilisation sûre, judicieuse et durable des terrains miniers de l'Ontario.



LOIS DONT LE MINISTÈRE ASSURE L'APPLICATION

Loi sur les mines

Cette loi régit l'exploration et l'exploitation minières en Ontario. Elle a pour but d'encourager la prospection, le jalonnement et l'exploration des ressources minérales en vue de leur exploitation ainsi que de réduire au minimum les effets négatifs de ces activités sur l'environnement grâce à la réhabilitation des terrains miniers de la province.

Loi sur le ministère du Développement du Nord et des Mines

Cette loi crée le ministère du Développement du Nord et des Mines. Elle reconnaît les conditions et les besoins particuliers du Nord de l'Ontario ainsi que la volonté des résidents de cette région de mieux se faire entendre au sein du gouvernement. La Loi définit les fonctions du ministère, qui consistent notamment à coordonner les activités du gouvernement et à mettre en oeuvre des politiques et des programmes dans le Nord de l'Ontario pour le compte du gouvernement et de l'industrie minière.

Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

La Loi établit une société chargée de promouvoir le développement économique et la diversification du Nord de l'Ontario grâce aux sommes qui lui sont confiées à cette fin. La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario est un organisme opérationnel de la province.

Loi sur les régies des services publics du Nord

Cette loi, adoptée en 1999, remplace la *Loi sur les régies locales des services publics*. Elle offre aux résidents du Nord la souplesse nécessaire pour la mise en oeuvre de mécanismes de prestation des services qui reconnaissent les circonstances uniques du Nord de l'Ontario, qui rendent la prestation des services à l'échelle du territoire plus efficiente et qui améliorent la reddition de comptes à ce sujet.

La première partie de la Loi permet aux habitants des territoires non érigés en municipalités de créer des régies locales des services publics qui agissent en leur nom et qui recueillent des fonds pour la prestation de services communautaires de base visant à améliorer la qualité de vie. La deuxième partie de la Loi prévoit la création de régies régionales des services publics chargées de regrouper six services essentiels (garde d'enfants, aide sociale, services de santé publique, logement social, services d'ambulances terrestres et foyers pour personnes âgées) ainsi que divers services facultatifs. Les régies régionales des services publics sont autorisées à prélever des impôts dans leur territoire afin de recouvrer le coût de ces services.

Loi sur le Programme ontarien d'exploration minière

Cette loi, qui est entrée en vigueur en 1980, prévoit la mise sur pied de programmes encourageant l'exploration et l'exploitation minières en Ontario.

Loi sur la Commission de transport Ontario Northland

Cette loi crée la Commission de transport Ontario Northland (CTON), qui est chargée de fournir des services de transport et de télécommunications dans le Nord de l'Ontario. La CTON est un organisme opérationnel de la province.

Loi de 2000 sur les géoscientifiques professionnels

Cette loi crée l'Ordre des géoscientifiques professionnels de l'Ontario, qui régleme l'exercice de la géoscience professionnelle. L'Ordre peut établir des normes de pratique professionnelle que doivent respecter les personnes qui souhaitent être reconnues en tant que

géoscientifiques professionnels.

Loi de 2004 sur la Société d'émission d'obligations de développement du Nord de l'Ontario

Cette loi crée la Société d'émission d'obligations de développement du Nord de l'Ontario, qui a pour mission de favoriser le développement des entreprises dans le Nord de l'Ontario. Pour ce faire, elle émet des obligations afin de recueillir des fonds qui serviront à fournir des prêts ou un financement par emprunt aux entreprises admissibles du Nord de l'Ontario.

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

Quatre organismes du gouvernement de l'Ontario relèvent du ministère du Développement du Nord et des Mines.

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario est un organisme opérationnel de la province. Elle a été créée en 1988 pour donner des conseils et formuler des recommandations sur toute question portant sur la croissance et la diversification de l'économie du Nord de l'Ontario et pour promouvoir et stimuler les initiatives économiques.

Commission de transport Ontario Northland

La Commission de transport Ontario Northland est un organisme opérationnel de la province qui fournit des services de transport et de télécommunications dans le Nord de l'Ontario. Elle fournit des services de transport ferroviaire de marchandises et de passagers, de télécommunications, ainsi que de transport par autobus et par bateau.

Owen Sound Transportation Company, Limited

La Owen Sound Transportation Company, Limited (OSTC) est un organisme opérationnel de la province qui fournit des services de transport maritime (véhicules et passagers) entre Tobermory et South Baymouth à l'aide du traversier M.S. Chi-Cheemaun. De plus, elle exploite toute l'année le traversier Pelee Island aux termes d'un contrat passé avec le ministère des Transports.

Société d'émission d'obligations de développement du Nord de l'Ontario

La Société d'émission d'obligations de développement du Nord de l'Ontario est un organisme opérationnel du ministère du Développement du Nord et des Mines. En collaboration avec l'Office ontarien de financement, la Société émet des obligations garanties par la province que les résidents du Nord peuvent acheter. Le produit de la vente de ces obligations servira à accorder des prêts aux entreprises du Nord qui investissent dans des projets d'immobilisations créant des emplois dans le Nord.

Paiements de transfert versés aux organismes

--	--	--	--	--

Prévisions 2006-2007 \$	Organisme	Prévisions 2005-2006 \$	Chiffres réels provisoires 2005-2006 \$	Chiffres réels cumulatifs 2004-2005 \$
25 500 000 34 500 000	Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario* - Immobilisations - Fonctionnement	 25 500 000 34 500 000	25 500 000 34 500 000	60 000 000 -
16 100 000 9 322 000	Commission de transport Ontario Northland - Fonctionnement - Immobilisations	 16 700 000 12 123 000	 16 700 000 7 666 000	21 560 435 10 191 000
1 023 000 3 224 000	Owen Sound Transportation Company, Limited - Fonctionnement - Immobilisations	 1 023 000 7 145 000	 949 000 6 228 645	1 023 000 2 373 604

*Outre les paiements de transfert de 60 millions de dollars, la SGFPNO a reçu un montant de 25 millions de dollars au titre du redressement de consolidation (immobilisations), ce qui représente des dépenses prévues totalisant 85 millions de dollars en 2006-2007.

** Un paiement de transfert de 500 000 \$ a été versé à la Société d'émission d'obligations de développement du Nord de l'Ontario pour créer un fonds d'amortissement et une provision pour pertes sur prêts pour 2005-2006.

PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2006-2007

Le ministère du Développement du Nord et des Mines appuie la priorité du gouvernement visant une société forte, une économie forte. Il remplit son mandat en se livrant à diverses activités qui peuvent être regroupées dans deux grandes catégories : le développement économique du Nord et le secteur ontarien des mines et des minéraux.

Activité : Développement économique du Nord

Le ministère dirige et coordonne les programmes gouvernementaux visant à développer l'économie du Nord de l'Ontario, à y édifier des collectivités fortes et à créer des emplois dans cette région. Par l'entremise d'un réseau de bureaux et de politiques et programmes stratégiques, le ministère veille à ce que les résidents du Nord aient accès aux programmes et services gouvernementaux et se fassent entendre lorsque le gouvernement prend des décisions qui les touchent. Aux fins du développement économique du Nord, le ministère se livre à cinq sous-activités.

Centres d'information du gouvernement (CIG)

Le ministère est déterminé à créer une fonction publique moderne et à réaliser la priorité du gouvernement visant une société forte, une économie forte. Dans le cadre de son engagement d'intégrer la prestation des services gouvernementaux, le ministère terminera les projets d'aménagement de comptoirs ServiceOntario à New Liskeard et à Sudbury et, s'il obtient les fonds nécessaires, continuera de mettre en oeuvre le projet d'extension des services aux Premières nations et d'ajouter des services aux comptoirs ServiceOntario. De plus, le ministère continuera de collaborer avec le ministère des Services gouvernementaux et développera le projet pilote relatif aux bibliothèques des Premières nations, qui a permis de fournir des ressources et des services de formation à 13 bibliothèques et à quatre bureaux de bandes pour qu'ils puissent fournir des renseignements pour le compte du gouvernement de l'Ontario. Le ministère poursuivra la mise en oeuvre de nouveaux services et envisagera la prestation de services fédéraux aux CIG et aux Centres ServiceOntario (CSO).

Conseils de développement du Nord (CDN)

Le ministère s'est engagé à accroître la démocratie. Les conseils de développement du Nord ont été créés en 2005 pour mieux écouter les résidents du Nord et mieux les servir. Les CDN accroissent la participation des citoyens et aident les résidents du Nord à se faire entendre lorsque le gouvernement provincial prend des décisions qui les touchent. Les quatre conseils représentent le Grand Nord, le Nord-Est, le Nord-Ouest et les grandes villes (grand Sudbury, Thunder Bay, Sault Ste. Marie, North Bay et Timmins). En 2006-2007, les CDN formuleront des recommandations sur au moins deux grandes questions et continueront de fournir des conseils au ministre du Développement du Nord et des Mines sur les priorités suivantes : faire en sorte que le gouvernement respecte les engagements qu'il a pris à l'égard du Nord de l'Ontario, y compris créer des possibilités économiques; édifier des collectivités fortes dans le Nord; collaborer avec les entreprises du secteur des ressources naturelles pour renforcer leur rôle futur dans l'économie du Nord de l'Ontario; créer de nouveaux partenariats avec les communautés autochtones; et respecter d'autres engagements connexes. De plus, les CDN déploieront des efforts en vue de faire progresser diverses politiques et initiatives touchant les

résidents du Nord et d'aider le gouvernement à respecter ses engagements, notamment assurer la réussite des élèves, améliorer la santé de la population, édifier des collectivités fortes, assainir l'environnement, accroître le rendement énergétique et créer des possibilités pour les jeunes.

Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

En 2005, la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) a réorienté ses activités en mettant en oeuvre de nouveaux programmes. Cette réorientation avait pour but d'aider la SGFPNO à collaborer avec les entrepreneurs et les entreprises du Nord et les organismes qui les représentent tout en continuant d'appuyer des projets cruciaux d'infrastructure et de développement communautaire qui visent à améliorer la qualité de vie et à stimuler l'activité économique. Ces nouveaux programmes appuient la priorité du gouvernement visant une société forte, une économie forte et font en sorte que la région offre un climat propice aux affaires. En 2006-2007, dans le cadre de ces nouveaux programmes, on continuera de fournir une aide ciblée aux secteurs public et privé et à mettre l'accent sur la création d'emplois, les débouchés pour les jeunes et la diversification de l'économie du Nord.

Développement économique régional

Soucieuse de respecter son engagement de créer des emplois dans le Nord et de réaliser la priorité du gouvernement visant une société forte, une économie forte, la Direction du développement économique régional du ministère continuera de collaborer avec divers ministères et organismes provinciaux pour dispenser une vingtaine des programmes et services provinciaux de développement socio-économique dans le Nord de l'Ontario. Ces programmes et services comprennent le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Ontario, le Service d'emplois d'été, les centres d'encadrement des petits entrepreneurs, le Programme de développement économique des collectivités rurales et les prêts consentis aux municipalités par l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique.

De plus, le ministère continuera de promouvoir et de dispenser les programmes initiaux créés dans le cadre du Plan pour la prospérité du Nord, particulièrement les programmes de la SGFPNO et le Programme InvestiNord du gouvernement de l'Ontario, et d'appuyer la conception et la mise sur pied de toute nouvelle initiative. En outre, le ministère assurera la prestation du programme pilote Obligations de développement du Nord de l'Ontario et étudiera la possibilité de procéder à d'autres émissions d'obligations et d'octroyer d'autres prêts aux entreprises du Nord. Il étudiera également des possibilités de développement économique dans des secteurs clés en croissance dans le Nord de l'Ontario, y compris ceux des produits forestiers à valeur ajoutée, des activités minières à valeur ajoutée, de l'énergie de biomasse, des sources d'énergie de remplacement, de la fabrication, de la machinerie, des télécommunications et de la biotechnologie.

Par ailleurs, le ministère continuera de collaborer avec le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique et le ministère des Transports afin de mettre en oeuvre et de mettre à jour la Stratégie routière du Nord de l'Ontario (SRNO) et le Plan d'action pour la route 69. Il amorcera des discussions avec le gouvernement fédéral afin d'accroître les investissements de ce dernier dans le Programme des routes d'hiver mis sur pied par le ministère.

Commission de transport Ontario Northland

La Commission de transport Ontario Northland (CTON) et la Owen Sound Transportation Company (OSTC) sont des organismes opérationnels de la province qui relèvent du ministère du Développement du Nord et des Mines. Chacune recevra des fonds annuels de fonctionnement pour fournir des services de transport de passagers dans le Nord-Est de l'Ontario. Ces fonds facilitent la prestation de services de transport et de télécommunications sûrs et fiables à des prix compétitifs qui répondent aux besoins des clients, des résidents et des entreprises du Nord-Est de l'Ontario et qui appuient et favorisent le développement économique de cette région, la création d'emplois et la viabilité des collectivités. Dans le cadre de son engagement d'aider la CTON à réaliser son potentiel, le ministère appuiera les efforts que déploie celle-ci pour fonctionner de façon plus efficiente dans le but d'assurer sa viabilité, d'améliorer ses services et de devenir financièrement autonome dans toutes ses activités. En outre, la CTON prévoit recevoir la confirmation de l'octroi de fonds fédéraux pour la construction d'un nouveau traversier desservant Moosonee, dont l'exploitation sera ensuite confiée à la Moose Band Development Corporation au printemps 2007. On s'attend à ce que la CTON affiche une hausse du taux de satisfaction de la clientèle et du nombre d'utilisateurs pour tous ses services de transport de passagers et à ce que sa marge d'exploitation s'accroisse pour toutes ses activités commerciales, ce qui lui permettra de réinvestir les fonds ainsi obtenus. Enfin, la CTON terminera le projet de remplacement des moteurs du Chi-Cheemaun afin de rendre ses activités de fonctionnement encore plus efficaces.

Activité : Secteur ontarien des mines et des minéraux

Dans le cadre de sa responsabilité à l'égard du secteur provincial des minéraux, le ministère appuie la vigueur et la viabilité de l'industrie minière en encourageant les investissements et l'exploration, en fournissant aux clients internationaux des données sur les ressources minérales de la province et en appliquant la *Loi sur les mines* de l'Ontario de façon équitable, efficace et efficiente. Cette activité comprend deux sous-activités.

Exploration et investissements dans le domaine des géosciences

Le gouvernement s'est engagé à aider l'Ontario à réaliser son potentiel géoscientifique. Pour ce faire, la Commission géologique de l'Ontario (CGO) fournit des données et des services géoscientifiques qui appuient le secteur minier de l'Ontario, dont les activités sont évaluées à sept milliards de dollars par année, pour s'assurer qu'il continue d'apporter sa contribution essentielle à la prospérité de l'Ontario. Cette contribution comprend des exportations de trois milliards de dollars, des taxes et impôts municipaux et provinciaux de 150 millions de dollars, une masse salariale annuelle de plus d'un milliard de dollars et 22 500 emplois hautement spécialisés à rémunération élevée. En 2006-2007, la CGO dressera des cartes géologiques régionales et recueillera, analysera, gèrera et publiera des données géologiques en ligne en format numérique et dans d'autres médias. Ces données aident le secteur minier à évaluer le potentiel de l'Ontario en matière de ressources et facilitent le choix des cibles d'exploration. En outre, les produits et les conseils d'experts de la CGO aident à prendre des décisions éclairées concernant la planification de l'aménagement du territoire, les questions environnementales et la protection et le développement durable des ressources naturelles. Le ministère remplira son mandat élargi, qui comprend la prestation de services appuyant la

cartographie des eaux souterraines ainsi que le développement des industries et des sources d'énergie non renouvelable, et aidera les Premières nations et le secteur minier à nouer des liens plus étroits grâce à des initiatives de sensibilisation et de formation. Par ailleurs, il continuera de faire la promotion du potentiel minier de l'Ontario sur la scène internationale afin d'attirer des investissements et de stimuler la croissance du secteur minier de la province. Pour favoriser la création d'un milieu stable propice aux affaires dans le Grand Nord, le ministère mettra en oeuvre la deuxième phase d'un an de l'Initiative de cartographie géologique du Grand Nord. De plus, il nouera des liens avec les communautés des Premières nations et les investisseurs qui s'intéressent au potentiel minier des zones traditionnelles et les sensibilisera aux avantages de la collaboration.

Application de la *Loi sur les mines*

La Direction de l'exploitation des minéraux et de la gestion des terrains miniers assure l'application de la *Loi sur les mines* de l'Ontario, qui réglemente l'exploration et l'exploitation minières dans la province, afin de gérer les ressources minérales de la Couronne de façon efficace. Dans le cadre de ce programme, on gère les terrains miniers de l'Ontario de façon à assurer au public un accès équitable aux droits miniers de la Couronne et à encourager les investissements dans la province. En 2006-2007, on continuera d'apporter des améliorations à la *Loi sur les mines* et à ses règlements afin d'éliminer les chevauchements administratifs inutiles et de réduire les coûts que doit payer l'industrie de l'exploration minière. De plus, on mettra en oeuvre la Stratégie ontarienne d'exploitation des minéraux, qui jette les assises de la gestion durable et de l'intendance des ressources minérales.

Sous-activité	Mesure de performance	Énoncé des résultats
Centres d'information du gouvernement (CIG)	Pourcentage de clients satisfaits	On prévoit que le pourcentage de clients satisfaits continuera d'être de 90 % de 2005-2006 à 2007-2008.
Conseils de développement du Nord (CDN)	Diversité des commentaires reçus	Lorsque les CDN formulent des recommandations à la suite de consultations externes, ils indiquent les groupes d'intervenants directement touchés et recueillent les commentaires des membres d'au moins 90 % de ces groupes.
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO)	Nombre d'emplois à temps plein créés	Mille cinq cents emplois à temps plein seront créés d'ici la fin de 2006-2007. On visera à créer 750 emplois par année de 2005-2006 à 2009-2010.
Développement économique régional	Pourcentage de clients satisfaits	On prévoit que le pourcentage de clients satisfaits continuera d'être de 90 % de 2004-2005 à 2007-2008.
Commission de transport Ontario Northland (CTON) et Owen Sound Transportation Company (OSTC)	Augmentation du nombre d'utilisateurs et du taux de satisfaction de la clientèle	La CTON augmentera le nombre de ses utilisateurs de 2 % par année de 2005-2006 à 2007-2008. Le ministère collaborera avec la OSTC et lui donnera des conseils afin qu'elle affiche un taux de satisfaction de la clientèle de 95 % de 2005-2006 à 2009-2010.
Exploration et investissements dans le domaine des géosciences	Décisions prises en matière d'investissement attribuables en partie à l'expertise géoscientifique ou à l'influence du ministère	Le pourcentage d'intervenants qui ont décidé d'investir dans des activités d'exploration minière en Ontario au cours de la dernière année en raison des produits et services géoscientifiques offerts par la CGO dépassera 80 % en 2006-2007.
Application de la <i>Loi sur les mines</i>	Garanties financières conservées aux fins de restauration	Le pourcentage de garanties financières conservées aux fins de restauration devrait passer de 98 % en 2005-2006 à 99 % d'ici 2006-2007 et demeurer à ce niveau en 2007-2008.

Résumé des mesures de performance clés et des résultats pour sept activités

INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2006-2007

	Dépenses prévues du ministère 2006-2007 (en millions de dollars)
Fonctionnement	114,1
Immobilisations	233,3

Tableau 2 : Dépenses prévues du ministère par nom de programme 2006-2007

Nom de programme/d'activité	Dépenses prévues du ministère (en millions de dollars)
Administration du ministère	10,4
Programme de développement du Nord	297,9
Programme des mines et des minéraux	39,1

*Ne comprennent pas les immobilisations corporelles (investissements dans les routes du Nord) de 356 700 000 \$.

| [central site](#) | [feedback](#) | [search](#) | [site map](#) | [français](#) |
 | [Who We Are](#) | [Mines and Minerals](#) | [Northern Development](#) | [The MNMD Network](#) | [News Releases](#) |



This site is maintained by the Government of Ontario, Canada.

[Privacy](#) | [External Links Disclaimer](#) | [General Disclaimer](#)

To send us your comments, feedback or general inquiries please visit our [feedback section](#).

Technical Inquiries to: webmaster.ndm@ontario.ca

Copyright information: © [Queen's Printer for Ontario, 2006](#)

Last Modified: September 13, 2006